

# AIG Europe s'apprête à voler de ses propres ailes

Intégré dans la nouvelle compagnie d'assurance dommages AIU Holdings, l'assureur va se développer loin des errements de sa maison mère.

PAR THOMAS CARLAT

Un véritable choc. A Paris, au siège d'AIG Europe, l'annonce de la perte abyssale de 99,3 milliards de dollars enregistrée en 2008 par sa maison mère américaine a fait l'effet d'une bombe. Au point que Julio Portalatin, son directeur général, s'est fendu d'un courrier à ses clients et partenaires pour les rassurer sur la santé de l'entreprise. « *Les compagnies d'assurances d'AIG, incluant AIG Europe, demeurent financièrement solides et continuent de satisfaire aux exigences réglementaires nécessaires en termes de réserves pour couvrir nos obligations à l'égard de nos assurés* », écrit-il.

Des clients et des partenaires qui ont également dû être rassurés par les mesures prises par le groupe américain pour préserver ses activités. Dans le cadre de sa restructuration, AIG a en effet annoncé son intention de réunir l'ensemble de ses activités d'assurance dommages exercées aux Etats-Unis et dans le reste du monde - à savoir sa filiale AIU (American International Underwriters) à laquelle appartient AIG Europe - au sein d'une structure

unique, baptisée AIU Holdings Inc. « *C'est une bonne nouvelle pour nous, estime Nicolas Aubert, directeur général pour la France d'AIG Europe. Cette création confirme qu'à aucun moment les activités non vie dans le monde n'ont été concernées par la crise de liquidité qui a affecté le groupe.* »

## Indépendance

En isolant ainsi l'assurance dommages, le groupe entend clairement « *écarter AIU des difficultés du groupe AIG, et protéger et développer la valeur des activités non vie du groupe* », selon Nicolas Aubert.

Cependant, le plus dur reste à faire pour qu'émerge cette nouvelle compagnie. De fait, elle ne sera véritablement opérationnelle qu'au terme d'un processus de neuf à douze mois. Elle disposera alors de sa propre marque et de son propre conseil d'administration. A l'issue de cette gestation, une part minoritaire de son capital sera mise en vente afin de lui permettre de prendre progressivement son indépendance et de voler de ses propres ailes. Ce processus donnera surtout naissance à l'un des tous premiers assureurs dommages

mondiaux, avec 44 milliards de dollars de chiffre d'affaires et près de 40 millions de clients. « *La mise en œuvre de cette entité va nous permettre de mieux nous projeter dans l'avenir* », anticipe Nicolas Aubert.

**Nicolas Aubert,**  
directeur général pour la France  
d'AIG Europe

« *L'impact des difficultés  
du groupe sur notre clientèle  
est très minime* »



**44 milliards  
de dollars  
de chiffre d'affaires  
et près de  
40 millions  
de clients  
pour AIU Holdings  
Inc.**

En adoptant un nouvel acronyme, AIG Europe va surtout pouvoir se démarquer d'un nom dont l'image de marque a été sérieusement écornée au cours des derniers mois. Pourtant, la débâcle de sa maison mère n'a pas eu d'incidence majeure sur son activité, et notamment en France où la compagnie réalise 25 % de son chiffre d'affaires. Au 1<sup>er</sup> janvier, l'entité française a renouvelé 93 % de ses contrats et engrangé 25 millions d'euros d'affaires nouvelles. « *L'impact des difficultés du groupe sur notre clientèle est très minime* », juge Nicolas Aubert. Par ailleurs, AIG Europe vient de renforcer sa structure financière en réalisant, début janvier, une augmentation de capital de 680 millions souscrite par ses actionnaires, à savoir les compagnies dommages d'AIG. Cette opération lui permet aujourd'hui d'afficher un ratio de solvabilité à 450 %. De quoi envisager l'avenir avec sérénité et ambition. « *Nous avons encore du potentiel de croissance en Europe et en France*, indique Nicolas Aubert. *Notre objectif est d'être parmi les trois acteurs préférés du marché en assurance des risques d'entreprise.* » ■

## Alico France dans l'expectative

Filiale d'AIG spécialisée dans la prévoyance, la compagnie a conclu l'exercice 2008 sur une bonne note. « *Nos résultats ne sont pas encore audités, mais ils devraient être en ligne avec ceux de 2007, à savoir un chiffre d'affaires d'environ 260 millions d'euros pour un résultat net de 20 millions* », explique Joël Farré, directeur général d'Alico France. L'avenir, en revanche, s'inscrit en pointillé. Seule certitude : le plan de cession d'Alico, entité regroupant les activités vie d'AIG à l'étranger à laquelle elle appartient, est plus que jamais d'actualité. Le processus a toutefois été décalé

dans le temps et devrait prendre 18 à 24 mois. Si cette cession est gérée par le Trésor américain, les entités régionales en sont partie prenante. « *En accord avec la Fed, nous avons constitué une 'data room', que certaines compagnies ont déjà consultée, indique Joël Farré, volontairement discret sur leurs identités. Mais se séparer ainsi d'AIG ne nous pose aucun problème en termes de stratégie et de produits.* » AIG Vie a pourtant décidé de changer de dénomination commerciale pour prendre le nom d'Alico. Preuve que le sigle AIG est de plus en plus lourd à porter.